Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20241209-DEL-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024 Publication : 16/12/2024

N° DEL/2024-112



Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

<u>Délégués titulaires (31)</u>: M. FERRÉ Charles, Mme AUDÉGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2): M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnauld.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7):

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey, Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian, M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU, M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William, Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles, Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Tarifs année 2025 - Apports de professionnels en déchetterie.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 21 novembre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20241209-DEL-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des délibérations prises par :

- le Comité Syndical du SIRTOM de la région d'Egletons en date du 29 mars 2004, décidant :
 - o la mise en place :
 - d'une redevance spécifique à l'encontre des professionnels utilisant les services des déchetteries du Syndicat,
 - d'un règlement intérieur,
 - d'une convention définissant les conditions d'accès et fixant les tarifs
- o l'organisation d'un service de collecte des Déchets Ménagers Spéciaux gratuit pour les particuliers (ménages) usagers du SIRTOM de la région d'Egletons et des Déchets Toxiques en Quantités Dispersés payant pour les professionnels. Les déchets seront facturés en fonction de la quantité, de la nature et de la destination.
- le Conseil Communautaire en date du 12 février 2018, approuvant la mise à jour du règlement intérieur et de la convention définissant les conditions d'accès des professionnels en déchetterie.

Il précise que le service fonctionne à la satisfaction générale. La grande majorité des professionnels a signé la charte de partenariat. S'agissant d'un préalable à l'accès aux déchetteries, Monsieur le Président propose, à défaut d'en interdire l'usage au risque de voir se multiplier des dépôts sauvages – d'appliquer à l'égard de ceux qui n'ont pas retourné la convention signée, le tarif majoré (déchets non triés), conformément à ce qu'avait approuvé le Comité Syndical du SIRTOM par délibération du 28 février 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants :

Tarifs des Professionnels en déchetterie 2025

	Tarifs 2025 à la tonne	
NATURE DES DECHETS	Dans périmètre CCVEM	Hors périmètre CCVEM
Bois traité - Meuble : Traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)	160,27 €	192,35 €
Incinérables - Tout venant - Encombrants : Traitement usine d'incinération de Rosiers d'Egletons	180,10 €	216,09 €
Déchets verts : Traitement plateforme de broyage	56,75 €	68,08€
Déchets en petites quantités - une seule pesée mais tri sur plate-forme : Traitement en fonction de la destination du déchet	128,96€	154,76 €
Pneus d'ensilage, agraires, génies civils ou poids lourds : Collecte et traitement ALIAPUR les pneus à l'unité jusqu'à 15 kg	7,11 € le pneu	8,60 € le pneu
les pneus à l'unité au-dessus de 15 kg	40,17 € le pneu	40,17 € le pneu
les pneus à la tonne Ferrailles	350,41 € Gratuit	420,55 € Gratuit

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20241209-DEL-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Pub	lication : 16/12/2024		
Papiers - Cartons		Gratuit	Gratuit
Batteries		Gratuit	Gratuit
Déchets non triés : traitement en C.E.T. à Egle incinération à Rosiers d'Egletons	tons, ou à Perbousie, ou	197,81 €	237,36 €
D.I.B.: traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)		204,71 €	245,66€
Déchargement de déchets non admis :			
	Frais de reprise	209,40 €	251,32 €
	Frais de transport	forfait 61,85 €	forfait 74,26 €

DECHETS DANGEREUX

NATURE DES DECHETS	Tarifs au kg 2025	
	Dans périmètre	Hors périmètre
	CCVEM	CCVEM
Pâteux (peinture, vernis, colle, enduits, encre, graisses, cosmétiques		
boue hydrocarburée)	0,963 €	1,154 €
Liquides organiques (solvants, diluants)		
Acides (détergents, décapants)		
Bases (soude caustique, lessive alcaline, débouche-évier, ammoniaque)	2,791 €	3,337 €
Phytosanitaires (insecticides, herbicides, désherbants, engrais)		
Emballages souillés – Radiographies	1,071 €	1,277 €
Aérosols	2,688 €	3,234 €
Comburants (désherbants au chlorate de soude, eau oxygénée, produits		
pour piscine à base de chlore, certains engrais "nitrites, nitrates")	3,296 €	3,945 €
Filtres moteurs (filtres à huile)	0,556 €	0,659 €

Ces différents tarifs impliquent une pesée systématique.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR: 40 CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Extrait certifié conforme, Lapleau, le 10 décembre 2024

Le Président, l'Epinette

Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières

dieres 25 55 27 69 26

Charles FERRÉ